

**AIRE D’AFFICHAGE PRINCIPALE**

PECTOL

3120

Germicide algicide liquide

COMMERCIAL

LIQUIDE

LIRE L’ÉTIQUETTE AVANT L’UTILISATION

**GARANTIE :**

Chlorure de n-Alkyle (40% C<sub>12</sub>, 50% C<sub>14</sub>, 10% C<sub>16</sub>) diméthyle benzyle ammonium 10.0%

**NO D’HOMOLOGATION : 13528**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**DIN : 00371572**



ATTENTION

POISON

CONTENU NET :

CHOISY LABORATORIES LTD.

LABORATOIRES CHOISY LTÉE

Louiseville (Québec) Canada J5V 2L7

www.choisy.com • info@choisy.com

## **AIRE D’AFFICHAGE SECONDAIRE**

Produit à base de sel d’amines quaternaires utilisé comme germicide d’usage général. Il détruit les microorganismes pouvant propager les maladies infectieuses chez les humains. FECTOL 3120 est également utilisé comme algicide soit pour détruire ou prévenir la croissance des algues principalement dans les piscines. Efficace contre le Staphylococcus aureus, Salmonella typhosa, Salmonella choleraesuis, Pseudomonas aeruginosa PRD-10, Escherichia coli, Trichophyton interdigitale.

### **MODE D’EMPLOI**

**Germicide :** Pour les murs, les planchers et l’ameublement dans les hôtels, restaurants et autres, utiliser 6 à 12 ml de FECTOL 3120 par litre d’eau.

**Algicide :** 1. Pour les eaux qui ne renferment pas d’algues visibles, la dose initiale sera de 200 ml de FECTOL 3120 par 10 000 litres d’eau de piscine. / 2. La dose d’entretien hebdomadaire est de 100 ml de FECTOL 3120 par 10 000 litres d’eau de piscine. / 3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l’étiquette du produit de surchloration utilisé et attendre au moins 24 heures avant d’ajouter la dose d’entretien hebdomadaire. / 4. Dans les eaux renfermant des algues visibles, lorsque la surchloration n’est pas employée, ajouter 500 ml de FECTOL 3120 par 10 000 litres d’eau de piscine.

### **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** FECTOL 3120 pur peut causer une irritation de la peau ou endommager les yeux. Ce produit est nuisible si on l’avale. Éviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas boire de ce produit. Éviter la contamination des aliments. Ne jamais utiliser FECTOL 3120 en présence de savon ou de détergent anionique. Bien rincer le contenant vide avec de l’eau avant de le jeter.

## **PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec les yeux et la peau, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Pour les yeux, consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. En cas d'ingurgitation, boire aussitôt beaucoup de lait, des blancs d'oeufs, une solution de gélatine ou si ces produits ne sont pas disponibles, une grande quantité d'eau. Éviter l'alcool. Consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

Ce produit est toxique pour les poissons.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les Produits Antiparasitaires.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Téléphone d'urgence (Canada) : (613) 996-6666

Service à la clientèle (Canada) : 1 800 567-2157

Fabriqué au Canada

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )